

Commune de
Saint-André de Lidon
Charente-Maritime

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

N° 2023/46

Sous le N° 017 - 211703103 - 2023 08 29 -- 2023 46 -- DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 01 / 03 / 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRÉ DE LIDON

Séance du mardi 29 août 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 août à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 août 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PUYON, Maire.

Nombre de Conseillers	<u>Etaient présents</u> : Alain PUYON, Christelle HURTADO, Philippe ROCHE, Willy BONY, Jean-Luc HANNY, Roland CHEVALLIER, Nicole MAURIN, Caroline DEJOUX, Isabelle RICHARD, Dominique DEWOST, Eric BON, Camille MALGORN, Christophe REVILLE, Valentin BOINARD,
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	<u>Etait absente excusée</u> : Amandine VOZEL
	Christelle HURTADO est élue secrétaire de séance à l'unanimité

Objet : Avis Défavorable Parc Eolien de St Germain du Seudre

M. le Maire expose aux conseillers municipaux que la Commune a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale par le promoteur JPEE pour le parc Eolien des Charbonnières à St Germain de Seudre.

Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,5m chacune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable pour le projet du parc Eolien des Charbonnières sur le Commune de Saint Germain du Seudre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.

Le Maire
Alain PUYON

